



## Présentation brève et synthétique annexée au Compte Financier Unique (CFU) 2025

### Commune de TRIAIZE

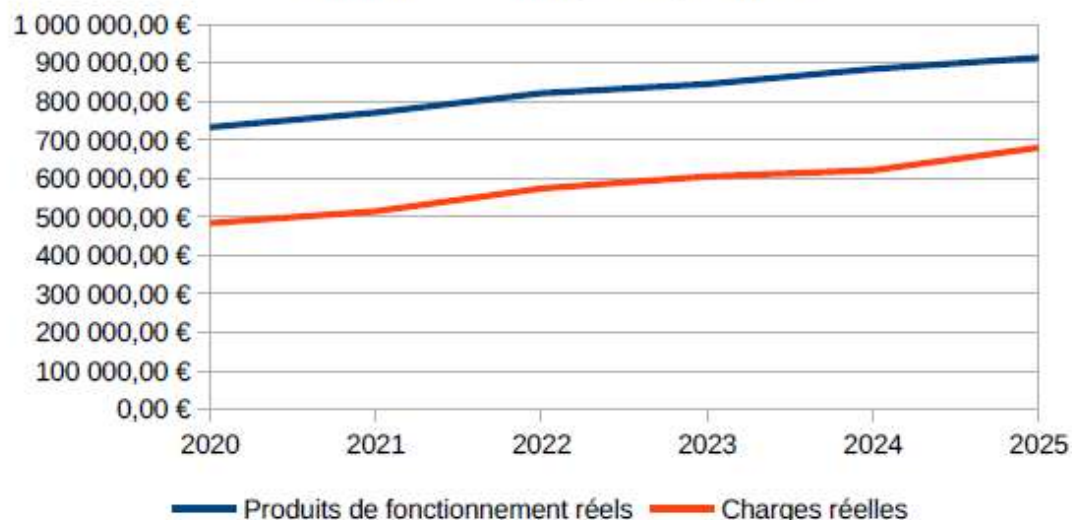
#### 1 budget principal et 3 budgets annexes (assainissement collectif – camping - lotissement Les Salines)

- La commune rurale de TRIAIZE compte 1070 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Elle possède une école publique fluctuant entre 80 et 90 élèves et gère deux services périscolaires : cantine et garderie.
- Sa situation rétro-littorale au cœur du marais poitevin génère une attractivité touristique qui participe pleinement à la dynamique communale : fêtes estivales, locations de vacances, camping municipal...
- Elle fait partie de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral depuis le 01/01/2017.

La commune possède 1 budget principal et 3 budgets annexes (SPIC : assainissement collectif - SPA : camping, lotissement Les Salines).

#### ❖ BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

##### Evolution des charges et produits



De 2020 à 2025, les produits réels augmentent de 180 k€ soit 24,6 %.

Les ressources fiscales augmentent de 67 k€ (+17%), les dotations de 47 k€ (+20,4%) et les autres produits réels de 66 k€ (+62,2%)

Sur la même période les charges sont en hausse 38,4 % ce qui représente 186 k€.

L'augmentation des charges est essentiellement due à l'augmentation des charges de personnel (+108 k€ soit 43,5%) et des autres charges de gestion courantes (+73 k€ soit 37,5 %).

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 085-218502979-20260304-2026\_05\_CFU00-BF



**La DGF : la dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.**

La commune a reçu en 2025 concernant :

1. la part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie) : **103 415 €**
2. les parts de péréquation : Dotation Solidarité Rurale : **81 118 €** - Dotation Nationale de Péréquation : **26 799 €**

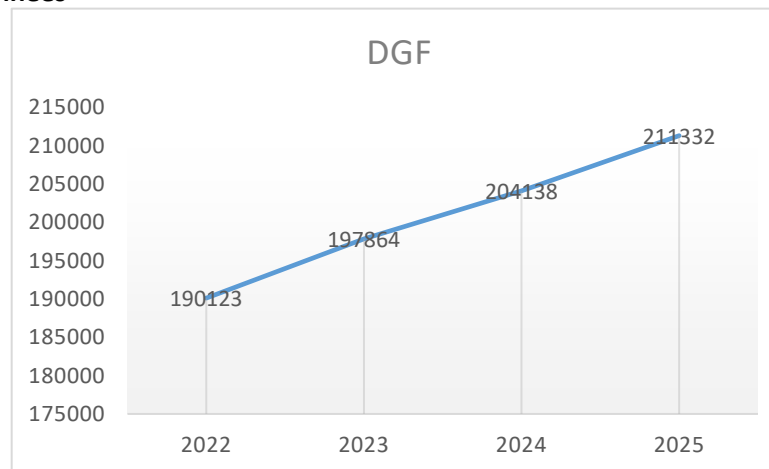
➤ **Évolution de la DGF ces dernières années**

2022 : 190 123 €

2023 : 197 864 €

2024 : 204 138 €

2025 : 211 332 €



La part forfaitaire a baissé depuis 2015 et se maintenait autour de 100 000 euros depuis 2017 pour atteindre 103 415 euros en 2025 (+1 476€/2024) (2024 : 101 939 €).

En ce qui concerne les parts de péréquation, la dotation nationale de péréquation se maintenait autour de 30 000 euros et connaît une baisse pour atteindre 26 799 euros en 2025 (- 2 977€/2024) (2024 : 29 776 €) tandis que la dotation de solidarité rurale augmente depuis 2016 pour atteindre 81 118 euros en 2025 (+8 695€/2024) (2024 : 72 423 €).

**La Fiscalité directe locale**

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFiP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

**Taux votés en 2025 :**      **Taxe foncier bâti : 31.21 %**                      **Taxe foncier non bâti : 41.09 %**                      **Taxe habitation : 14.19 %**

**Recettes Impôts directs locaux :** 412 752 €

**Total de la fiscalité locale :** 418 678.88 € (taxe de séjour comprise).

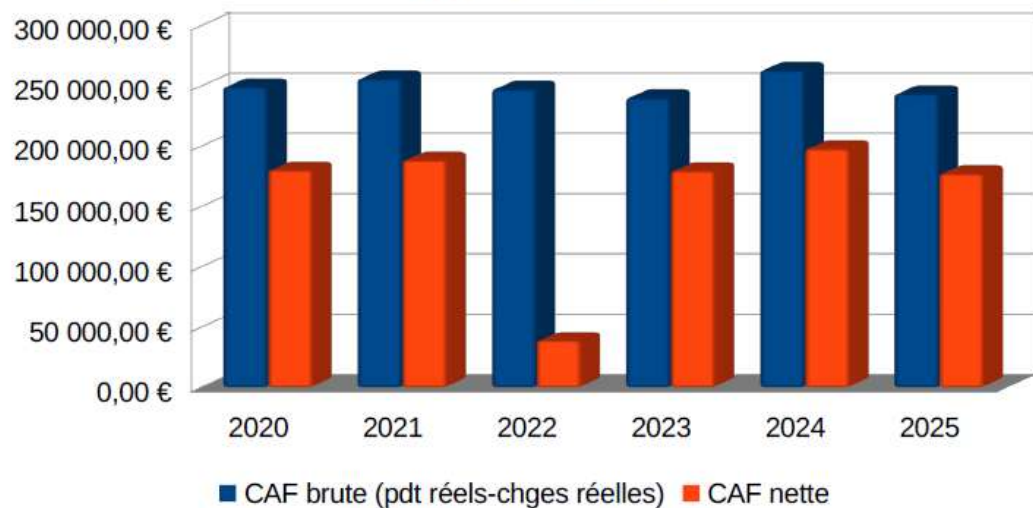
## Autofinancement

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Evolution de la CAF



L'évolution des charges et produits entraîne une baisse de la CAF brute de 6 k€ (-2,3 %) sur la période 2020-2025. Elle atteint le niveau de 243 k€ fin 2025.

La CAF nette baisse légèrement également et se monte à 177 k€.

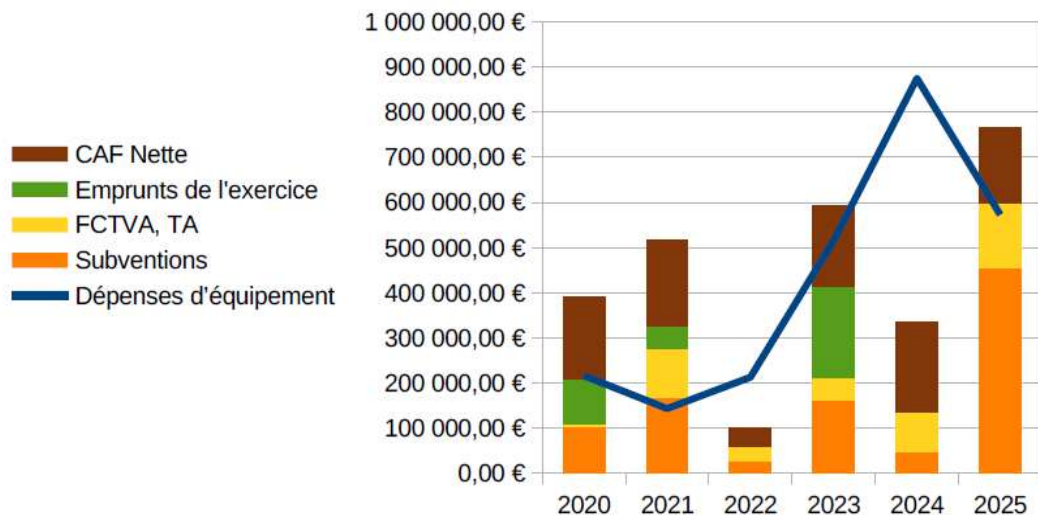
Ramenée en €/hab, la CAF brute en 2025 représente 233 € contre 184 € pour la strate nationale (2024).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2020/2025
<b>Produits de fonctionnement réels</b>	733 150,00 €	770 735,00 €	821 189,00 €	845 116,00 €	884 341,00 €	913 374,41 €	3,28 %	24,58 %
<b>Charges réelles</b>	483 915,00 €	514 713,00 €	573 903,00 €	605 001,00 €	621 248,00 €	669 947,28 €	7,84 %	38,44 %
<b>CAF brute</b>	249 235,00 €	256 022,00 €	247 286,00 €	240 115,00 €	263 093,00 €	243 427,13 €	-7,47 %	-2,33 %
<b>CAF Nette</b>	180 164,00 €	188 503,00 €	38 954,00 €	179 570,00 €	197 816,00 €	177 332,64 €	-10,35 %	-1,57 %

## OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,53 M€ entre 2020 et 2025, autofinancées à hauteur de 35 %. L'emprunt représente 13 % des recettes d'investissement et les subventions 36 %.

Financement des investissements



### PRINCIPALES DEPENSES INVESTISSEMENT 2025

- Rénovation de l'église (207 k€)
- Rénovation énergétique et réhabilitation de la mairie et de la Poste solde (99 k€)
- Travaux de voirie 2024-2025 (128 k€)
- Faisabilité et études projet rénovation école (12 k€)
- Cabinet médical (21 k€)

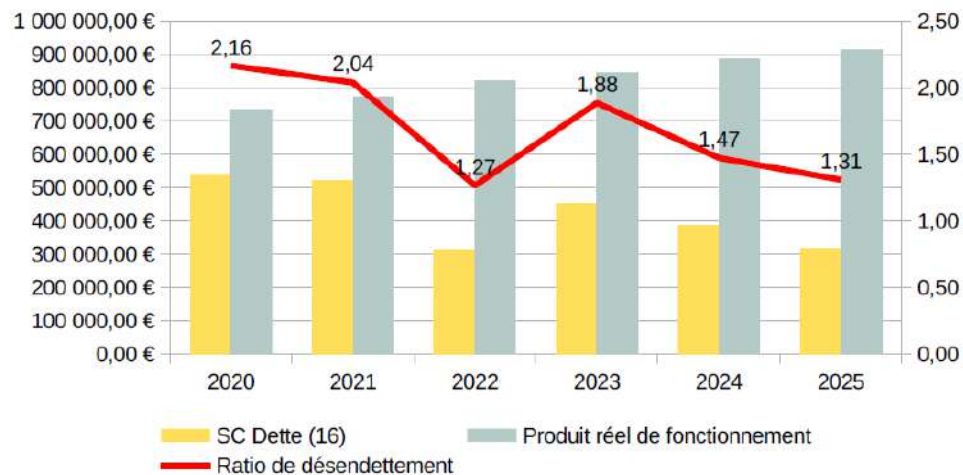
## Endettement

L'encours de dettes est en baisse. Il est de 318 k€ en 2025 et représente 34,9 % des produits de fonctionnement.

La commune dispose d'une bonne capacité à se désendetter avec un ratio de 1,31 années de CAF brute.

Ces éléments montrent la bonne maîtrise de sa dette par la commune.

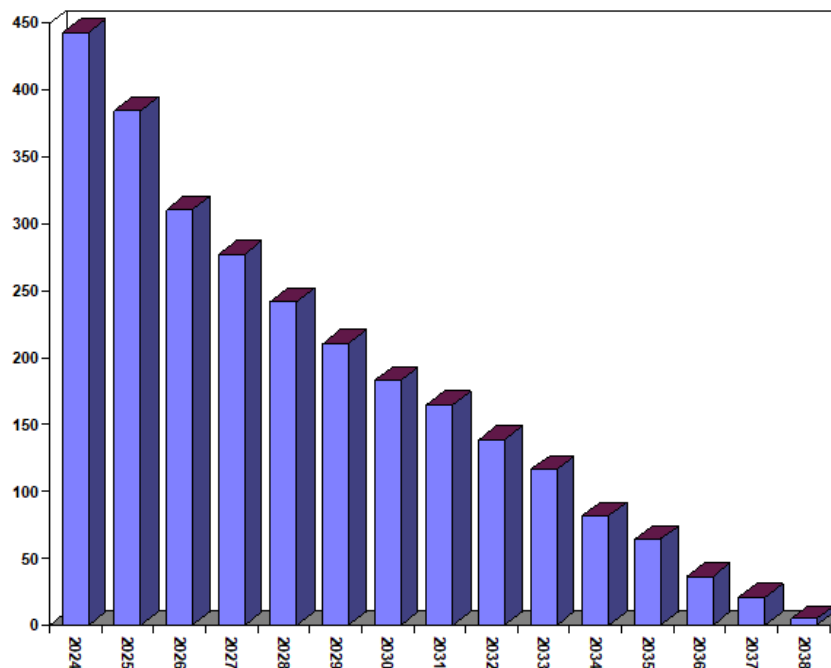
Encours de dette en années de CAF



### Extinction de la dette

La structure de la dette montre que la commune va réduire de moitié sa dette sur les 5 prochaines années.

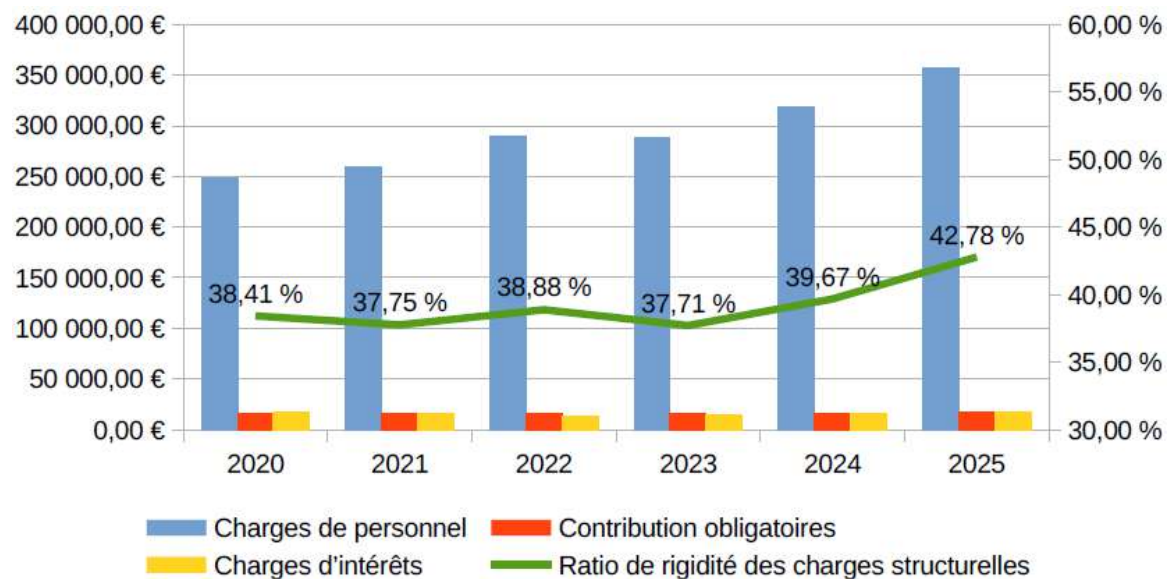
Le dernier emprunt sera soldé en 2038.



### Ratio de rigidité des charges structurelles Charges de personnel + contingents + charges d'intérêts produits réels de fonctionnement

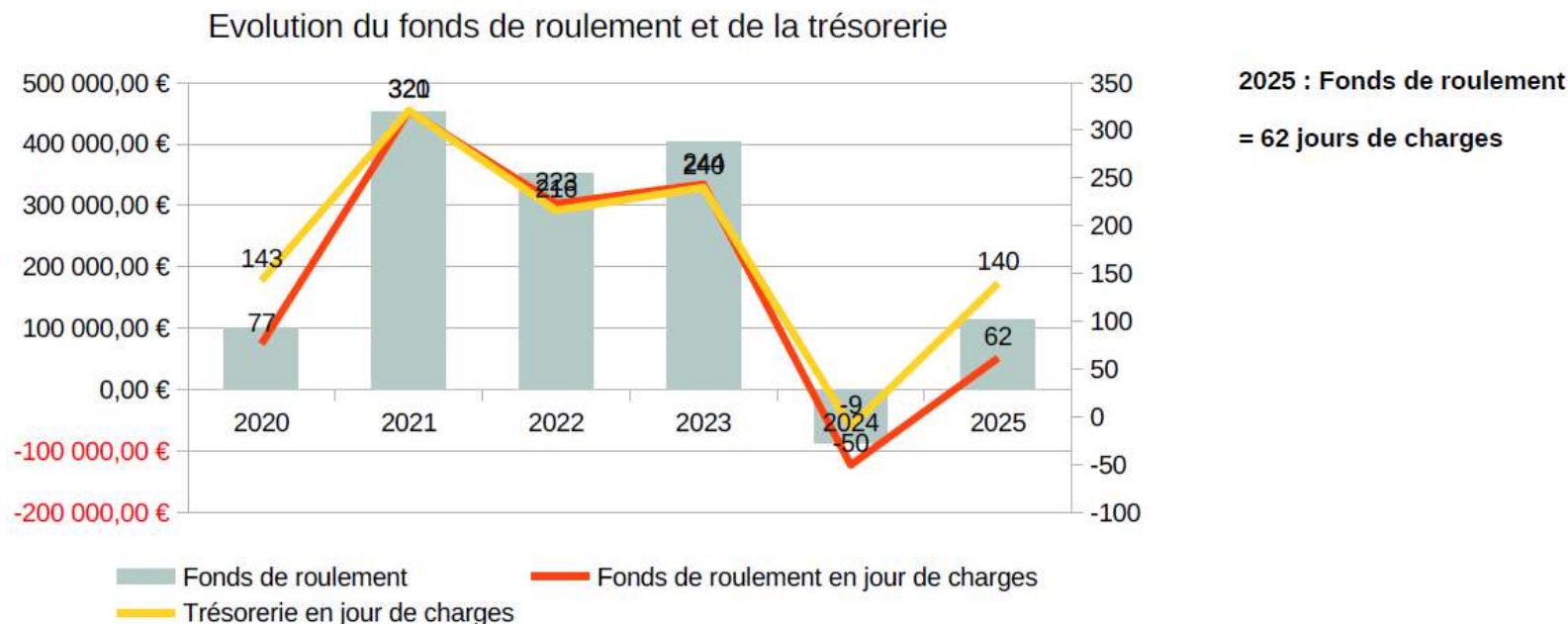
Sur la période 2020-2025 les charges rigides progressent de 38,7 % lorsque les produits de fonctionnement enregistrent une hausse de 24,6 %. Fin 2025, le ratio de rigidité est de 42,78 % alors que la moyenne de la strate est de 43 %.

Le ratio reste correct mais sa dégradation diminue les marges de manœuvre de la commune pour financer ses investissements.



## Bilan

En 2024, les dépenses d'équipement n'étaient pas entièrement financées et cela a eu pour conséquence la chute du fonds de roulement. L'encaissement des subventions relatives aux travaux en 2025 a permis de redresser le fonds de roulement pour le porter à 114 k€ en fin d'exercice. La trésorerie du fait de l'apport des budgets annexes s'est redressée plus rapidement que le fonds de roulement et termine l'exercice 2025 à 257 k€ soit 140 jours de charges. Une ligne de trésorerie de 100 k€ a été utilisée pour compenser le décalage de versement du FCTVA et des subventions.



## Conclusion

La CAF brute baisse de 6 k€ sur la période 2020-2025. Elle se monte à 243 K€ fin 2025. Pour financer ses investissements, la commune dégage une CAF nette de 177 k€.

Le ratio de rigidité des charges structurelle tend à augmenter et se trouve au niveau de la moyenne de la strate.

Le fonds de roulement après une forte baisse pour financer les travaux de 2023-2024 retrouve son niveau de 2020 avec 114 k€, il représente 62 jours de charges réelles.

La trésorerie de 257 k€ permet de couvrir 140 jours de charges réelles.

L'endettement de la commune est maîtrisé avec un ratio d'endettement de 34,9 % du produit réel de fonctionnement et un ratio de désendettement de 1,3 années de CAF.

La commune a bien traversé la période 2023-2025 marquée par un niveau de dépenses d'équipement important.

L'apport d'excédent au budget principal généré par le transfert de la compétence assainissement et la clôture du budget annexe va permettre de renforcer le fonds de roulement de la commune en 2026.

Les finances de la commune sont saines et la commune dispose de capacités pour investir dans des projets. Pour cela, la commune doit maintenir son niveau de CAF et va devoir poursuivre ses efforts pour maîtriser ses charges de fonctionnement et ne pas voir ses ratios se dégrader.

**Effectifs de la collectivité : voir annexes B6 du CFU**

	<i>Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail</i>	<i>Statut</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Grade</i>	<i>Libellé de l'emploi</i>	<i>Service d'affectation</i>	<i>Durée hebdomadaire du poste en H/min</i>	<i>Poste budgété</i>	<i>Poste pourvu</i>	<i>Poste vacant</i>
Filière administrative	N° 2020/47 du 16/06/2020 (01/07/2020)	Titulaire	B	Rédacteur principal de 1 <sup>e</sup> classe	Secrétaire général	Général	35h	1	1	x
	N° 2022/79 du 19/07/2022 (22/08/2022)	Titulaire	B	Rédacteur	Agent administratif polyvalent	Général	35h	1		1
	N° 2025/68 du 28/08/2025 (01/09/2025)	Titulaire	C	Adjoint administratif	Agent administratif polyvalent	Général	35h	1	1	x
	N° 2024/09 du 18/01/2024 (01/02/2024)	CDI	C	Adjoint administratif	Agent postal et d'accueil	Général	TNC (47.14 %) 16h30	1 (0.47)	1 (0.47)	x
Filière technique	N°2020/61 du 16/07/2020 (12/10/2020) (16/11/2020)	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent technique polyvalent en milieu rural	Technique	35h	2	2	xx
	N°2017/80 du 11/10/2017 (19/02/2018)	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent d'accompagnement à l'éducation des enfants des écoles maternelles	Scolaire	TNC (70.05%) 24.51/35 <sup>e</sup>	1 (0.70)	1 (0.70)	x
	<del>N°2023/40 du 20/06/2023 (01/09/2023)</del> Suppression avec la delib 2025/46	<del>Titulaire</del>	<del>C</del>	<del>Adjoint technique</del>	<del>Agent de restauration</del>	<del>Scolaire</del>	<del>TNC (73.89%) 25.86/35<sup>e</sup></del>	<del>1 (0.74)</del>	<del>1 (0.74)</del>	
	N°2025/46 du 20/05/2025 (01/08/2025)	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent de restauration	Scolaire	TNC (74.71%) 26.15/35 <sup>e</sup>	1 (0.75)	1 (0.75)	x
	N°2023/41 du 13/07/2023 (01/09/2023)	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent d'entretien	Scolaire	TNC (57.57%) 20.15/35 <sup>e</sup>	1 (0.58)	1 (0.58)	x
	N°2025/44 du 20/05/2025 (01/09/2025)	CDD	C	Adjoint technique	Agent d'accompagnement à l'éducation des enfants des écoles maternelles	Scolaire	TNC (35.67%) 12.49/35 <sup>e</sup>	1 (0.36)	1 (0.36)	x
	N°2025/45 du 20/05/2025 (01/09/2025)	CDD	C	Adjoint technique	Aide cuisine	Scolaire	TNC (40.76%) 14.27/35 <sup>e</sup>	1 (0.41)	1 (0.41)	x
Filière animation	N°2020/46 du 04/06/2020 (01/07/2020)	Titulaire	C	Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	Animateur polyvalent/entretien	Scolaire/ Général	TNC (85.71%) 30/35 <sup>e</sup>	1 (0.86)	1 (0.86)	x
<b>TOTAL</b>								<b>12 (9.13)</b>	<b>11 (8.13)</b>	<b>1</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

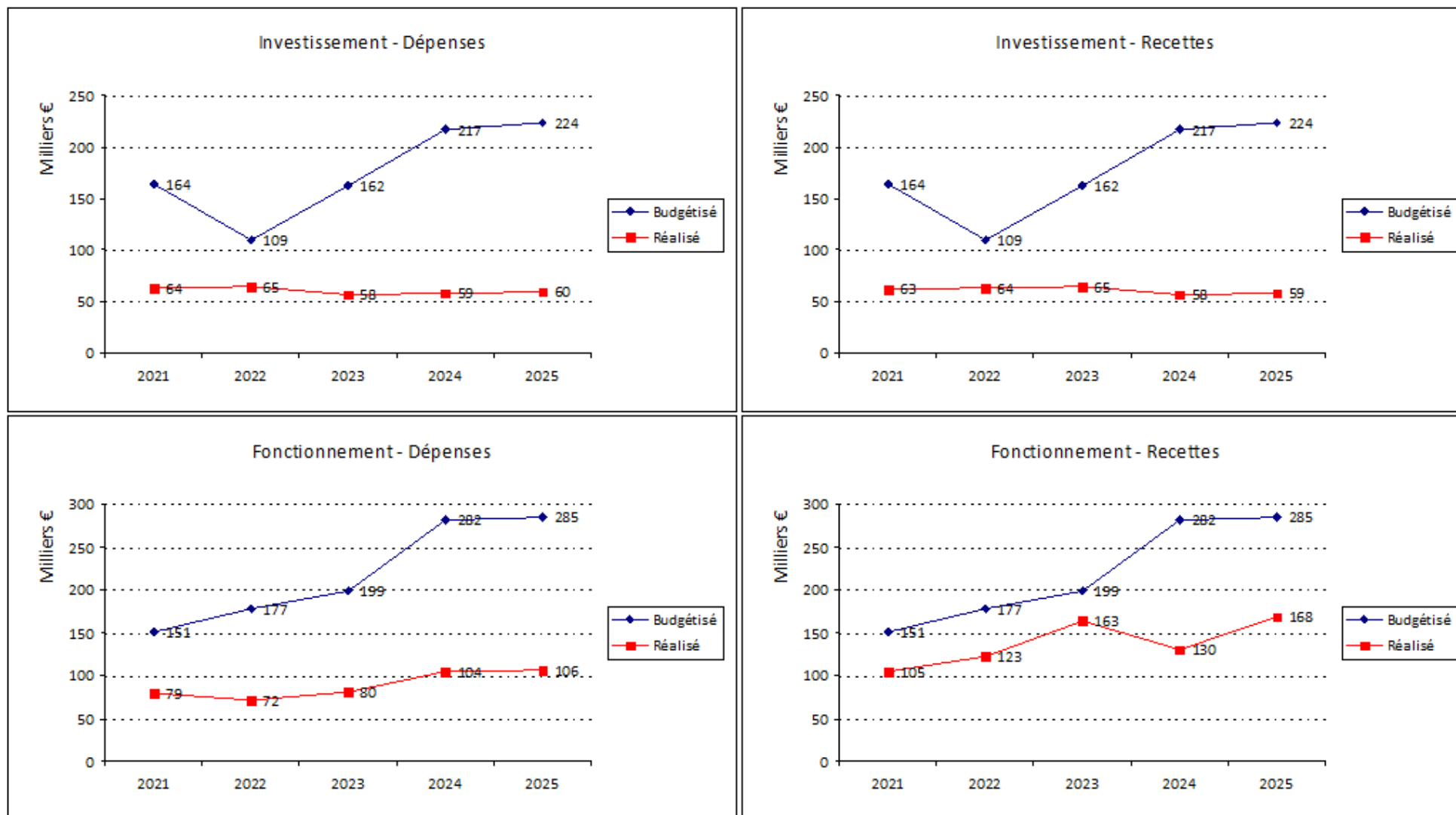
L'essentiel des dépenses d'investissement porte sur le remboursement des emprunts (42 k€). Aucun investissement n'a été réalisé.

Les recettes d'investissement proviennent des réserves affectées et des amortissements.

L'essentiel des dépenses d'exploitation porte sur la rémunération du gérant (37 k€), les charges financières (16 k€) et le diagnostic des réseaux qui s'est terminé (6 k€).

Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement de la redevance (132 k€). Trois participations à l'assainissement collectif de 1600 € ont été facturées.

Les subventions du département (2 467.46 €) et de l'agence de l'eau (6 934.73 €) pour le diagnostic ont été versées.

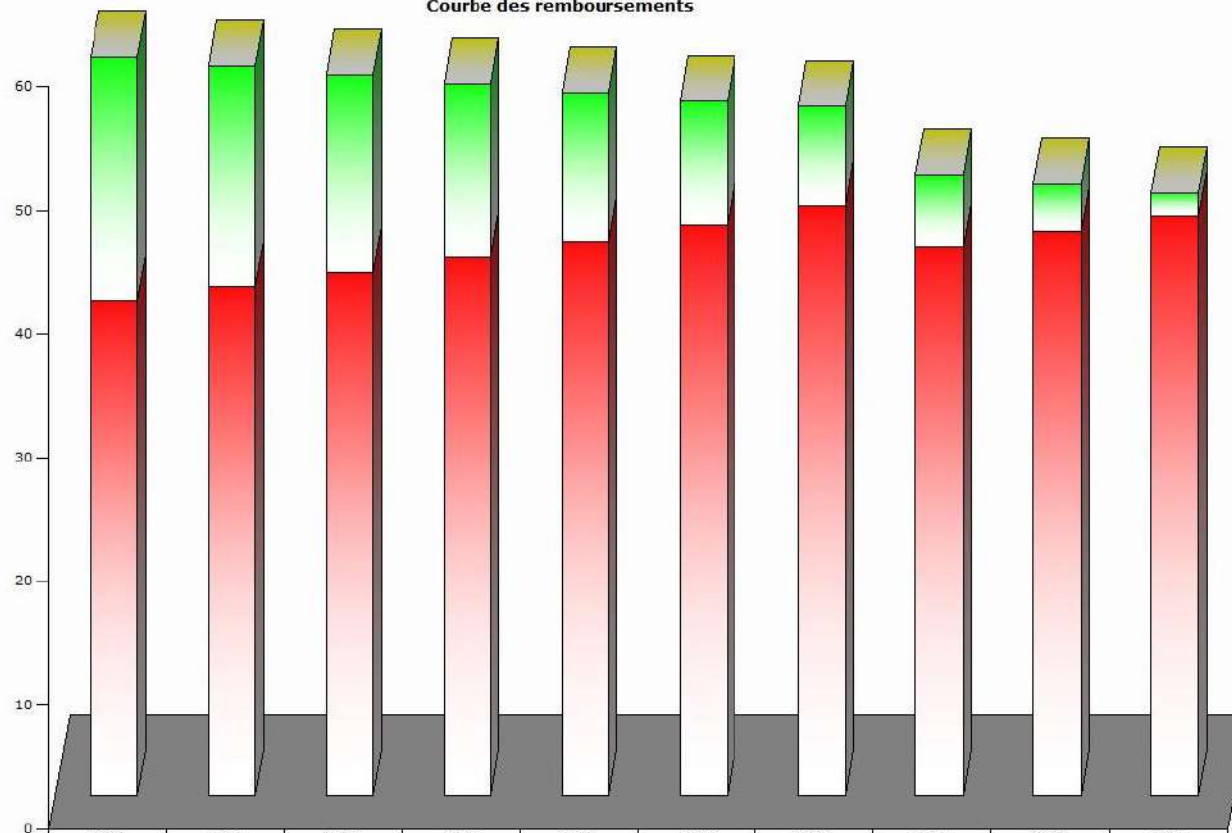


❖ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

EMPRUNTS

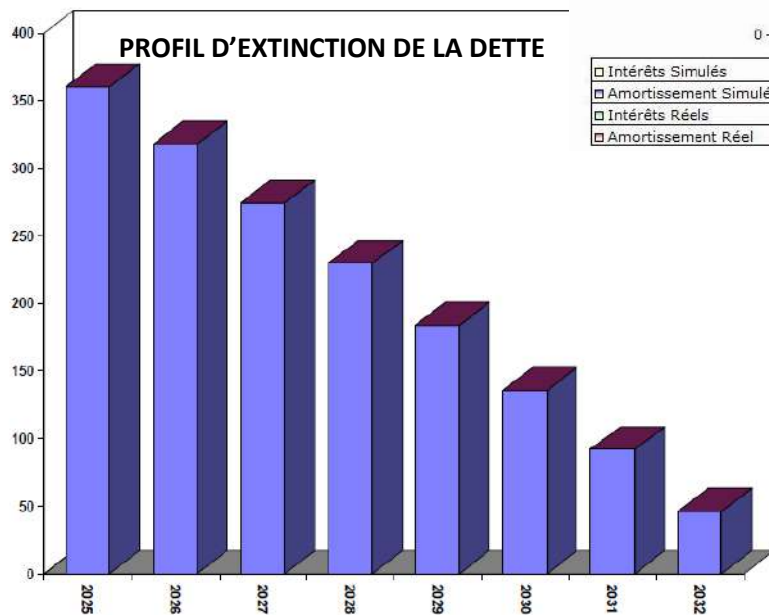
en milliers d'€

Courbe des remboursements



	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Intérêts Simulés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement Simulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts Réels	19.64136	17.82772	15.96552	14.05261	12.08675	10.0656	7.9867	5.84752	3.86501	1.82739
Amortissement Réel	39.94654	41.04617	42.19438	43.39329	44.64515	45.9523	47.6172	44.20414	45.47265	46.79626

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



## ❖ BUDGET ANNEXE CAMPING

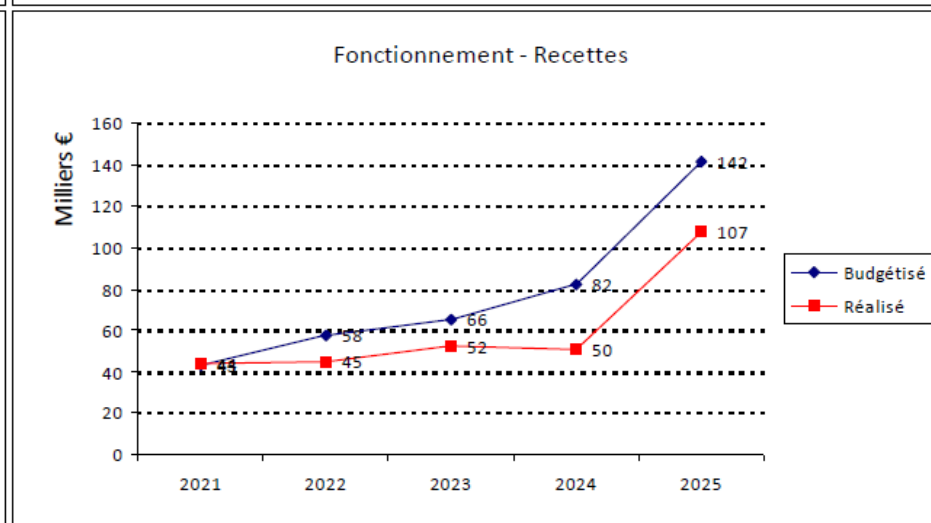
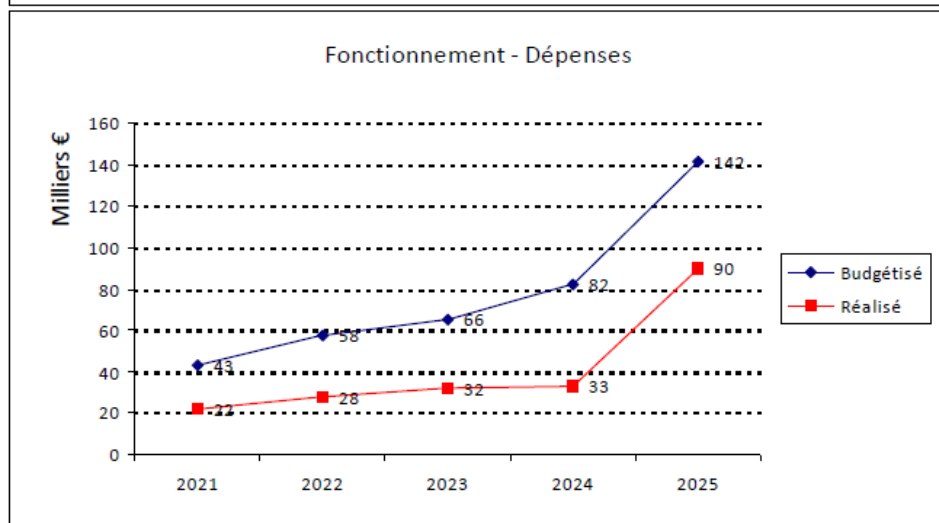
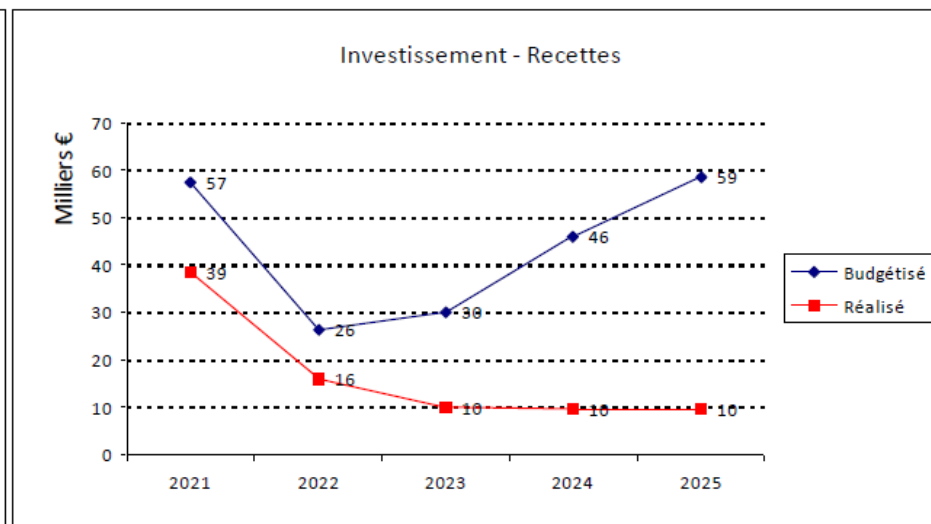
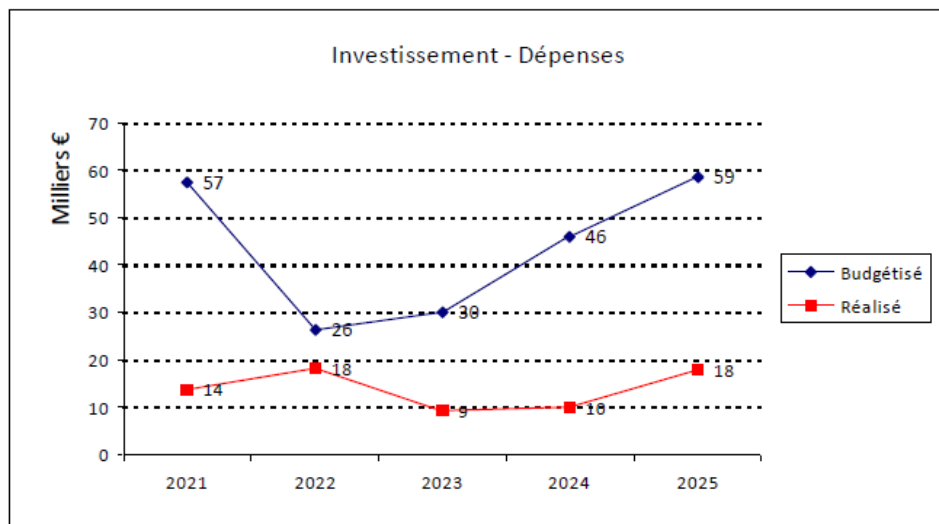
Concernant les opérations réelles :

Les dépenses d'investissement portent sur le remboursement des emprunts (7 k€), les derniers travaux de bornes électriques, la peinture intérieure du sanitaire (1449 €), les travaux d'installation d'un nouveau chauffe-eau (7 k€), l'acquisition d'une tondeuse (1500€).

Les recettes d'investissement proviennent de l'affectation en réserves (c/1068).

Les dépenses de fonctionnement couvrent de multiples dépenses courantes et d'entretien. Une charge supplémentaire constatée en entretien et réparation de 2 k€ suite à un sinistre.

Les recettes de fonctionnement proviennent de l'occupation des emplacements nus (20 k€) et des emplacements loués aux mobil homes (29 k€).



❖ BUDGET ANNEXE CAMPING

EMPRUNTS

en milliers d'€

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

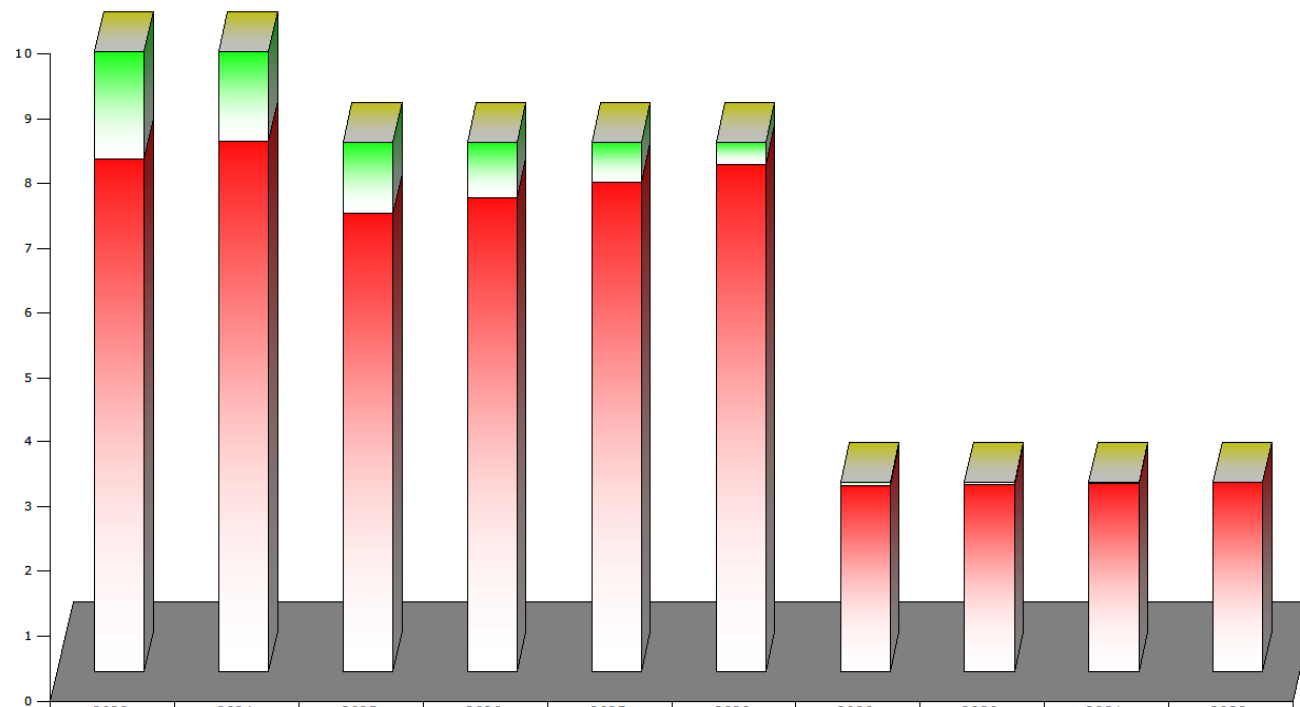
Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

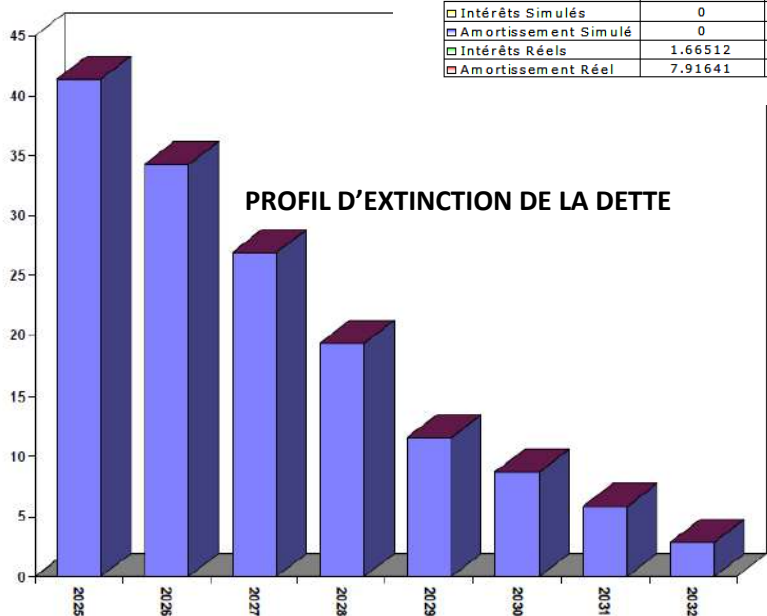


ID : 085-218502979-20260304-2026\_05\_CFU00-BF

Courbe des remboursements



	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Intérêts Simulés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement Simulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts Réels	1.66512	1.38698	1.09528	0.85466	0.6021	0.33712	0.0587	0.04262	0.02645	0.01022
Amortissement Réel	7.91641	8.19451	7.07703	7.31765	7.57021	7.83519	2.86426	2.88034	2.89651	2.91274



❖ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES SALINES  
 Dépenses :  
 Études (10 433 €)